

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

AMENDEMENT

N ° CD287

présenté par

Mme Bonnivard, M. Straumann, M. Reda, M. Lurton, M. Sermier, M. Menuel, M. Reiss, M. Brun,
Mme Louwagie, Mme Duby-Muller, M. de Ganay, M. Ramadier et M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 SEXIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.